
**CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2025**

**NOTE DE
PRESENTATION
SYNTHETIQUE DU
BUDGET PRIMITIF
2025**

I – CADRE GENERAL

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2025 de la commune de THUMERIES. Elle est disponible sur le site internet communal : www.thumeries.fr – Rubrique annonces légales

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 Décembre de l'année civile. Le budget primitif de l'exercice 2025 de la commune de THUMERIES sera voté le 02 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il est également consultable sur le site internet de la commune. Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en développant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

II – ELEMENTS DE CONTEXTE

La commune de THUMERIES compte au 1^{er} janvier 2025 + 4 100 habitants. Elle est en constante évolution, au fil de la réalisation des projets immobiliers qui ont été accordés. La commune étant soumise à l'application de la loi SRU, la signature d'un contrat de mixité sociale tripartite a été signé avec la CCPC et l'Etat et a permis, au-delà de démontrer la volonté de la commune à respecter les termes de cette loi, la levée de l'état de carence qui avait été prononcé par le préfet. La commune ne risque donc plus, pour le moment, de voir sa pénalité multipliée par 5. D'ailleurs, la pénalité devrait être réduite à 0 en 2025, ceci grâce à des décisions fortes du conseil municipal sur certaines opérations immobilières.



Dispositions de la loi de finances 2025 potentiellement applicables à la commune

- **Dotation globale de fonctionnement**

L'enveloppe globale devrait être stabilisée comme en 2024 et ne compense donc pas l'inflation.

- **Bases fiscales**

En 2025, les bases fiscales seront revalorisées à hauteur de 1,7%

- **Fonds vert**

Ce fonds vert sera réduit à 1,15 Md € en 2025.

L'objectif est d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer le cadre de vie.

Le fonds est destiné à l'ensemble des collectivités territoriales.

La priorité sera donnée à la rénovation énergétique et la renaturation des établissements scolaires. Sa gestion est déconcentrée au niveau des préfets.

- **DSIL/DETR (dotations d'investissement annuelles proposées par l'Etat)**

Depuis quelques années, ces dotations sont ciblées via les priorités définies par les politiques publiques de l'Etat, notamment en ce qui concerne le financement d'opérations d'investissement au travers de thématiques éligibles, en particulier des projets qui concourent au développement écologique des territoires et qui augmentent leur résilience au changement climatique. Bien que les dossiers de demandes de subventions soient à fournir au cours des prochaines semaines, les décisions d'octroi ou de refus devraient être notifiées dans le courant du 4^{ème} trimestre 2025.

- **Personnel**

L'indemnisation des agents en arrêt maladie sera réduite de 100 à 90 % au cours des 3 premiers jours de congé maladie ordinaire.



- CNRACL

Une augmentation de 12 % des cotisations vieillesse des employeurs à la CNRACL a été établie sur 4 ans dont 3 % en 2025.

Le coût supplémentaire annuel est estimé à 10 K€/an.

III – PRIORITES DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

- En section d'investissement :

- o Construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Bert (AP001 pour 1 650 000 €).
- o Rénovation énergétique des écoles publiques communales (AP002 pour 1 990 000 €) - Continuation des études thermiques des 3 écoles (cofinancées à hauteur de 80%) pour préparation dossier de demande de subvention (européenne via le FEDER, nationale via la DSIL, DETR et Fonds Vert, régionale via le cofinancement EnR-panneaux photovoltaïques, CCPC via les fonds de concours et/ou EnR-PV). La viabilité de ce projet dépendra du taux de subvention obtenu (environ 80%).
- o Enveloppe de 300 000 € pour les travaux d'investissement.
- o Travaux de couverture, isolation phonique et renouvellement du système de chauffage de la salle polyvalente : Participation communale à hauteur de 180 K€.
- o Le FCTVA pour 2025 a été fixé à 395 834,70 € pour l'investissement et 7 271,53 € pour le fonctionnement. Ce fonds permettra de financer un effort important les dépenses d'investissement.
- o Etudes pour le changement du chauffage de la bibliothèque et du Dojo karaté avec travaux d'isolation
- o Création d'un espace sportif avec appareils de fitness
- o Ilots de fraîcheur dans les cours d'écoles
- o Feux intelligents pour chaque école et le PEJ
- o Rénovation jardin d'enfants à proximité de la salle polyvalente
- o Renouvellement du parc informatique dans les écoles
- o Rénovation du terrain de tennis extérieur principal
- o Nouveau véhicule porte benne pour les Services Techniques
- o Robot tondeuse
- o Menuiseries à la Bibliothèque
- o Annuité de dette en capital : 116 981,74 €



- En section de fonctionnement :
 - o Entretien du patrimoine bâti dont finition de l'aménagement intérieur des ateliers municipaux
 - o Campagne de nids de poule
 - o Intérêts de la dette : 64 335,62 €
 - o Nouvelles dépenses de personnel évoquées au ROB,
 - o Classes de neige 2025 : 30 776 €
 - o Poursuite de la reprise administrative des concessions dans le cimetière communal : 32 040 €
 - o Aménagement de plusieurs voiries moyennant une subvention à obtenir du Département (ADVB)
 - o Rénovation de l'éclairage public entre les rues de la Ruchonnette et de l'Olizier
 - o Menuiseries sous toiture de la salle des Fêtes F.Malle
 - o Signalisation des piétons

IV – RESSOURCES ET CHARGES DU BUDGET

A) Section d'investissement (vue d'ensemble)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	677 858,48	677 858,48	0,00	100				-100,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	150 000,00	139 981,81	10 038,19	93	130 000,00		130 000,00	-13,3
20 - Immobilisations incorporelles	328 184,40	112 178,35	214 006,05	34	172 000,00	76 272,40	248 272,40	-23,9
204 - Subventions d'équipement versées	10 000,00		10 000,00	0	10 000,00		10 000,00	0,0
21 - Immobilisations corporelles	462 658,72	212 382,63	250 276,09	45	437 276,15	41 078,58	478 354,73	3,4
Total dépenses réelles hors opérations	1 626 699,60	1 142 379,27	484 320,33	70	749 276,15	117 350,98	866 627,13	-46,7
202201 - RENOVATION ENERGETIQUE SDS BEGHIN + EXT	2 232,20	2 232,20	0,00	100				-100,0
202204 - TOITURE ET RENOVATION ATELIERS	7 837,50	7 837,50	0,00	100				-100,0
Total dépenses opérations d'invest.	10 069,70	10 069,70	0,00	100				-100,0
Total dépenses d'ordre	34 249,00	34 249,00	0,00	100	34 249,00		34 249,00	0,0
Total dépenses d'investissement	1 671 018,30	1 186 697,97	484 320,33	71	783 525,15	117 350,98	900 876,13	-46,1

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté					82 259,71		82 259,71	0,0
024 - Produits des cessions d'immobilisations					55 000,00		55 000,00	0,0
10 - Dotations, fonds divers et réserves	230 500,00	393 620,06	-163 120,06	170	493 456,03		493 456,03	114,1
13 - Subventions d'investissement reçues		443 082,46	-443 082,46	0	45 483,06	27 469,94	72 953,00	0,0
20 - Immobilisations incorporelles		1 440,00	-1 440,00	0				
21 - Immobilisations corporelles		7 200,00	-7 200,00	0				
Total recettes réelles hors opérations	230 500,00	845 342,52	-614 842,52	366	676 198,80	27 469,94	703 668,74	205,3
202201 - RENOVATION ENERGETIQUE SDS BEGHIN + EXT	710 614,90	304 424,50	406 190,40	42				-100,0
202204 - TOITURE ET RENOVATION ATELIERS	64 382,00		64 382,00	0				-100,0
Total recettes opérations d'invest.	774 976,90	304 424,50	470 552,40	39				-100,0
Total recettes d'ordre	665 541,40	119 190,66	546 350,74	17	197 207,39		197 207,39	-70,4
Total recettes d'investissement	1 671 018,30	1 268 957,68	402 060,62	75	873 406,19	27 469,94	900 876,13	-46,1



B) Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	1 369 683,03	1 250 922,97	118 760,06	91	1 627 211,57		1 627 211,57	18,8
80 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	583 450,00	532 039,74	31 410,26	94	587 800,00		587 800,00	4,3
81 - SERVICES EXTERIEURS	683 533,03	604 983,32	78 549,71	88	907 200,00		907 200,00	32,7
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	117 700,00	112 179,15	5 520,85	95	128 411,57		128 411,57	9,1
83 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 000,00	1 720,76	3 279,24	34	4 000,00		4 000,00	-20,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 120 650,00	1 987 744,74	132 905,26	93	2 239 550,00		2 239 550,00	5,6
82 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000,00	9 147,50	5 852,50	60	43 000,00		43 000,00	188,7
83 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	31 750,00	30 410,89	1 339,31	95	31 750,00		31 750,00	0,0
84 - CHARGES DE PERSONNEL	2 073 900,00	1 948 188,55	125 713,45	93	2 184 800,00		2 184 800,00	4,4
65 - Autres charges de gestion courante	467 100,00	333 097,83	134 002,17	71	622 100,00		622 100,00	33,2
66 - Charges financières	222 704,72	72 476,06	150 228,66	32	218 886,91		218 886,91	-1,7
67 - Charges spécifiques	5 000,00		5 000,00	0	5 000,00		5 000,00	0,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	12 000,00	60,19	11 939,81	0	83 500,00		83 500,00	595,8
Total dépenses réelles	4 197 137,75	3 644 301,79	552 835,96	86	4 796 248,48		4 796 248,48	14,3
Total dépenses d'ordre	665 541,40	119 190,66	546 350,74	17	197 207,39		197 207,39	-70,4
Total dépenses de fonctionnement	4 862 679,15	3 763 492,45	1 099 186,70	77	4 993 455,87		4 993 455,87	2,7

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024				Budget Primitif 2025			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	366 200,00	400 236,16	-34 036,16	109	398 200,00		398 200,00	8,7
73 - Impôts et taxes	611 890,66	603 576,91	8 313,75	98	601 712,66		601 712,66	-1,7
731 - Impositions directes	1 999 400,00	2 043 719,30	-44 319,30	102	2 021 100,00		2 021 100,00	1,1
74 - Dotations et participations	687 382,16	685 313,67	2 068,49	99	680 271,53		680 271,53	-1,0
75 - Autres produits de gestion courante	31 002,00	62 479,40	-31 477,40	201	31 900,00		31 900,00	2,9
76 - Produits financiers	10,00	2,60	7,40	26	10,00		10,00	0,0
77 - Produits spécifiques	4 000,00	715,71	3 284,29	17	1 000,00		1 000,00	-75,0
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	12 000,00		12 000,00	0				-100,0
013 - Atténuations de charges	20 000,00	39 288,38	-19 288,38	196	30 000,00		30 000,00	50,0
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 096 545,33	1 096 545,33	0,00	100	1 195 012,68		1 195 012,68	9,0
Total recettes réelles	4 828 430,15	4 931 877,46	-103 447,31	102	4 959 206,87		4 959 206,87	2,7
Total recettes d'ordre	34 249,00	34 249,00	0,00	100	34 249,00		34 249,00	0,0
Total recettes de fonctionnement	4 862 679,15	4 966 126,46	-103 447,31	102	4 993 455,87		4 993 455,87	2,7

V - ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2025	1 632 622,87	116 981,74	64 335,62	0,00	(+)	0,00	1 811 317,36
2026	1 515 641,13	121 541,37	59 776,06	0,00	(+)	0,00	1 394 099,76
2027	1 394 099,76	112 056,93	55 022,17	0,00	(+)	0,00	1 282 042,83
2028	1 282 042,83	98 891,95	50 786,90	0,00	(+)	0,00	1 183 150,88
2029	1 183 150,88	96 678,30	47 200,17	0,00	(+)	0,00	1 086 472,58
2030	1 086 472,58	100 346,85	43 531,62	0,00	(+)	0,00	986 125,73
2031	986 125,73	104 171,18	39 707,28	0,00	(+)	0,00	881 954,55
2032	881 954,55	108 158,50	35 720,09	0,00	(+)	0,00	773 796,05
2033	773 796,05	89 661,88	31 697,34	0,00	(+)	0,00	684 134,17
2034	684 134,17	93 634,83	27 724,40	0,00	(+)	0,00	590 499,34
2035	590 499,34	97 787,96	23 571,27	0,00	(+)	0,00	492 711,38
2036	492 711,38	53 702,16	19 229,51	0,00	(+)	0,00	439 009,22
2037	439 009,22	55 796,54	17 135,12	0,00	(+)	0,00	383 212,68
2038	383 212,68	57 972,61	14 959,06	0,00	(+)	0,00	325 240,07
2039	325 240,07	60 233,54	12 698,12	0,00	(+)	0,00	265 006,53
2040	265 006,53	62 582,65	10 349,02	0,00	(+)	0,00	202 423,88
2041	202 423,88	65 023,37	7 908,29	0,00	(+)	0,00	137 400,51
2042	137 400,51	67 559,28	5 372,38	0,00	(+)	0,00	69 841,23
2043	69 841,23	69 841,23	2 737,57	0,00	(+)	0,00	0,00
Sous-total		1 632 622,87	569 461,99	0,00		2 202 084,86	
Total		1 632 622,87	569 461,99	0,00		2 202 084,86	



VI – CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

Fin 2024, la commune de THUMERIES a donc une capacité de désendettement de 3,22 ans. (Dette de 1 632K€/507K€ épargne brute 2023 consolidée).

VII – NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

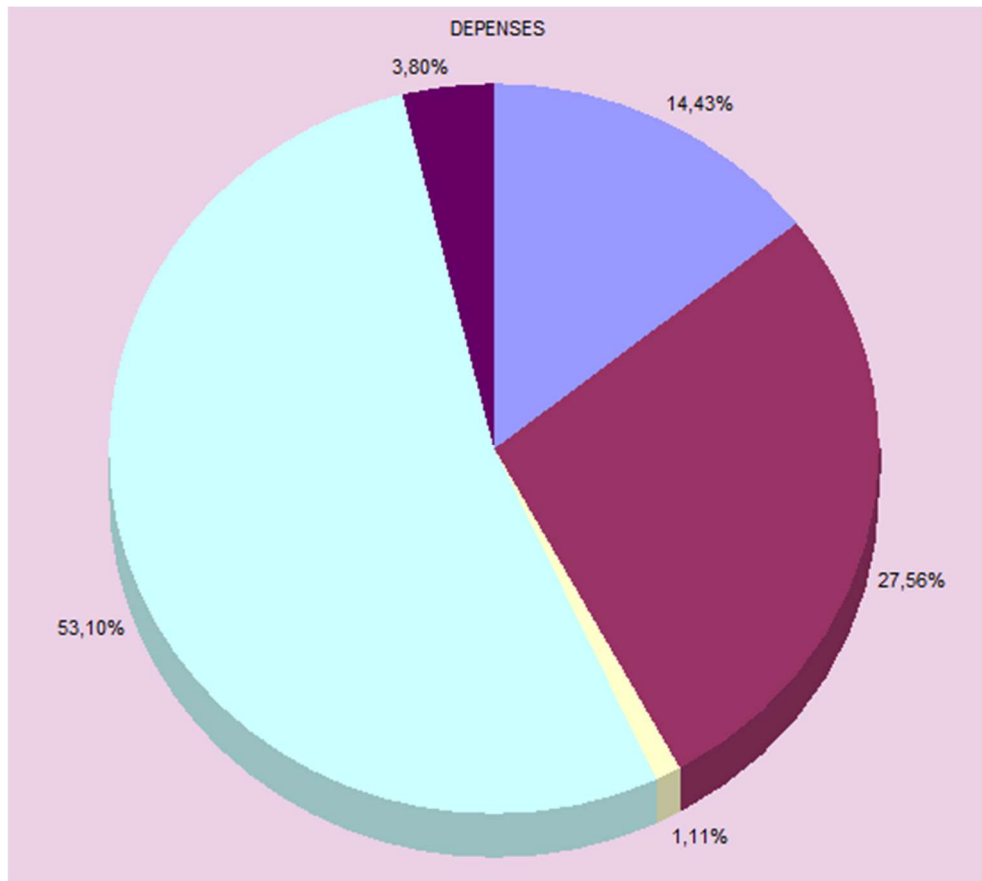
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 90,5 %
- Taxe d'habitation : 25,42 %

Prévision budgétaire 2025 : 1 950 000 €

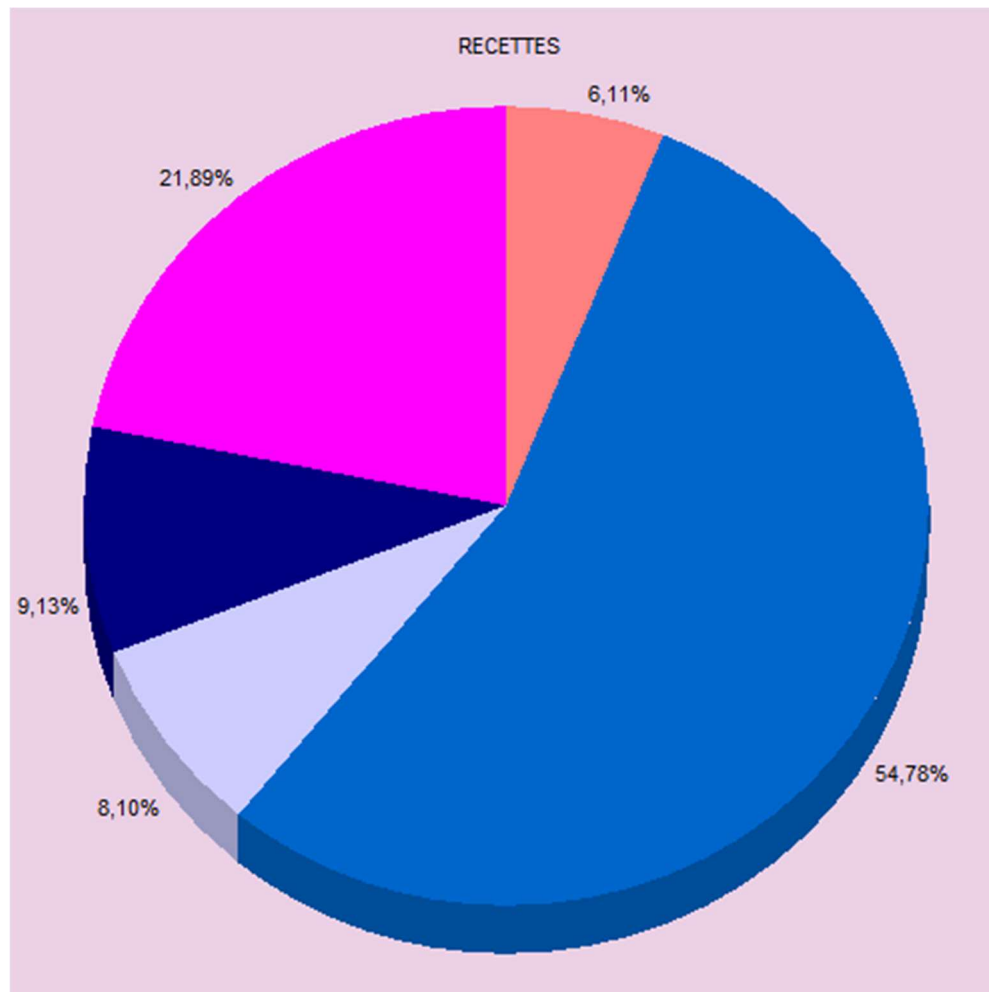
VIII – REPRESENTATION GRAPHIQUE DES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES (données issues du budget primitif 2025)

A) Section d'investissement

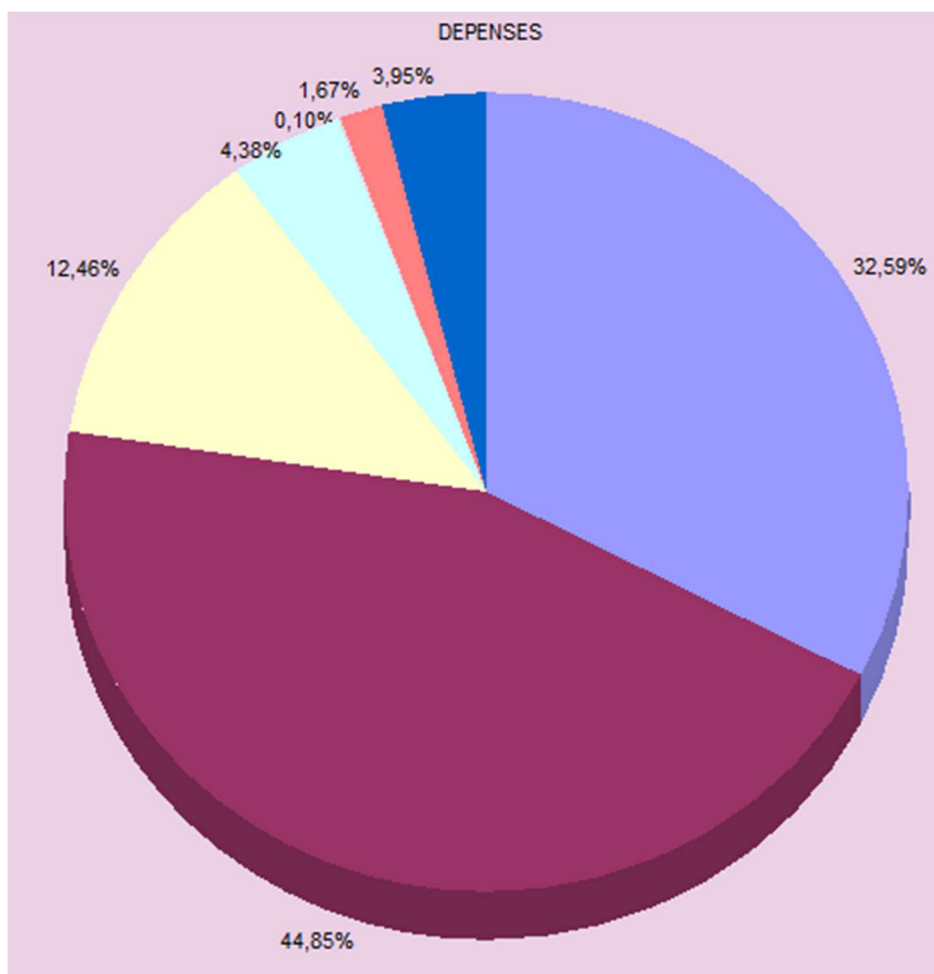




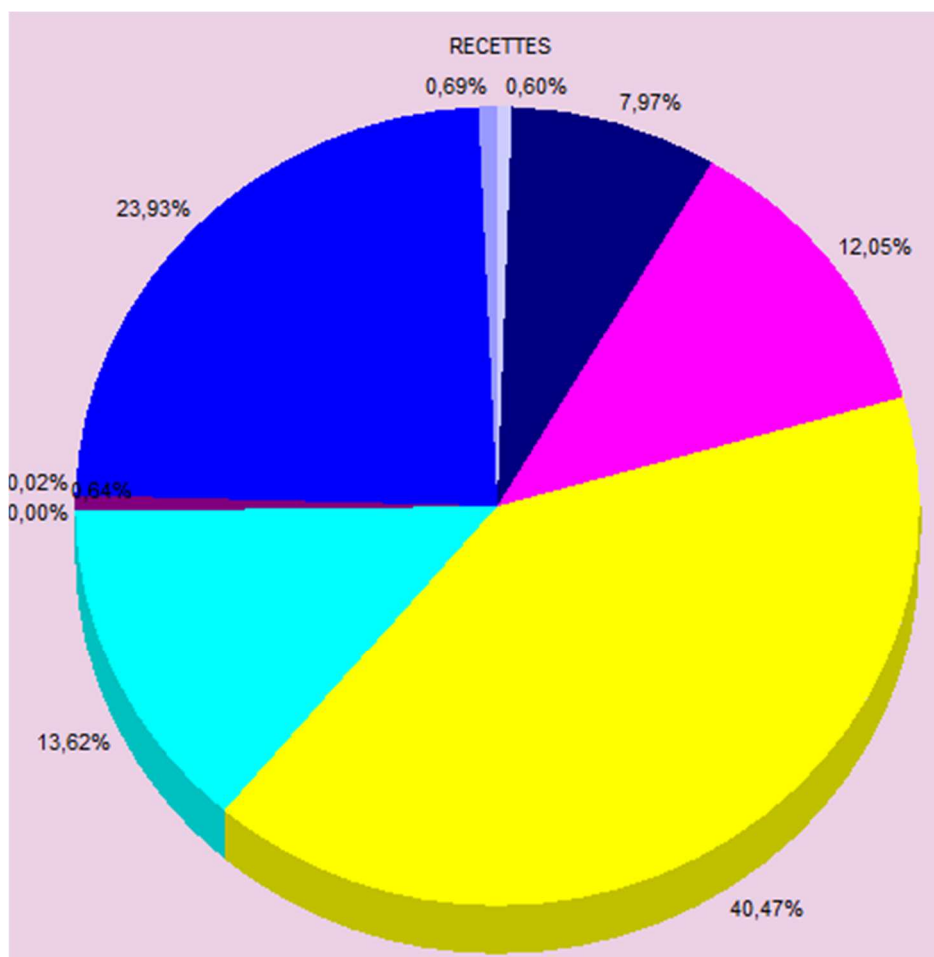
- D 16 (130,0 k€)
- D 20 (248,3 k€)
- D 204 (10,0 k€)
- D 21 (478,4 k€)
- D 042 (34,2 k€)
- R 024 (55,0 k€)
- R 10 (493,5 k€)
- R 13 (73,0 k€)
- R 001 (82,3 k€)
- R 042 (197,2 k€)



B) Section de fonctionnement



D 011	(1627,2 k€)
D 012	(2239,6 k€)
D 65	(622,1 k€)
D 66	(218,9 k€)
D 67	(5,0 k€)
D 68	(83,5 k€)
D 042	(197,2 k€)
R 013	(30,0 k€)
R 70	(398,2 k€)
R 73	(601,7 k€)
R 731	(2021,1 k€)
R 74	(680,3 k€)
R 75	(31,9 k€)
R 76	(0,0 k€)
R 77	(1,0 k€)
R 002	(1195,0 k€)
R 042	(34,2 k€)



IX – EFFECTIFS ET CHARGE DE PERSONNEL

Tableau des effectifs au 1^{er} mars 2025

TITULAIRES			
Grade	Cat.	Durée hebdo	Nombre de postes
Emploi fonctionnel			
Directeur Général des Services	A	35	1
Filière Adminsitrative			
Attaché territorial	A	35	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	35	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	35	1
Rédacteur	B	35	1
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	3
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35	4
Adjoint Administratif	C	35	8
Filière Culturelle			
Adjoint du Patrimoine	C	35	1
Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35	1
Filière Médico - sociale			
ATSEM Principal de 1ère classe	C	35	6
ATSEM Principal de 2ème classe	C	35	7
Filière Animation			
Animateur Principal de 1ère classe	B	35	1
Adjoint d'animation Principal de 1ère classe	C	35	1
Adjoint d'animation	C	35	5
Filière Technique			
Ingénieur territorial	A	35	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	35	2
Technicien Principal de 2ème classe	B	35	1
Agent de maîtrise	C	35	2



Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	35	4
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	35	7
Adjoint Technique	C	28	1
	C	20	2
	C	35	15
	C	30	3
	C	28	4
	C	20	3
Filière Police Municipale			
Brigadier Chef Principal	C	35	3
		TOTAL	90
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE < 30/03/2025			
Filière Technique			
Adjoint technique	C	8	2
	C	16	2
	C	18	1
	C	24	1
	C	35	2
		TOTAL	8
ACCROISSEMENT SAISONNIER < 31/12/2025			
Adjoint d'animation	C	8	5
	C	11	1
	C	16	1
	C	24,5	2
	C	35	2
		TOTAL	11
APPRENTI			
Formation	Cat.	Durée hebdo	Nombre de postes



CAP AEPE	Sans	35	2
Autre	Sans	35	1
		TOTAL	3
SERVICE CIVIQUE			
Formation	Cat.	Durée hebdo	Nombre de postes
SERVICE CIVIQUE			
Service civique	Sans	24 à 35	2
		TOTAL	2
	TOTAL GENERAL		114

Masse salariale brute par exercice :

2022 : 1 423 043.04 €

2023 : 1 502 809.99 €

2024 : 1 528 417,32 €

X – RATIOS DE NIVEAU (Source DGFIP – Données 2023)



Année : 2023

Population : 4 001 h

Groupement d'appartenance : CC PEVELE CAREMBAULT

Poste comptable : 059307 SGC ORCHIES

Strate : FPU : Communes de 3 500 à 4 999 habitants

Régime : FPU

Nomenclature comptable : M14

Situation de la strate : DEFINITIVE

Département : 059 - NORD

Commune : THUMERIES (21590592800010)

Type de Budget : BP seul

Nombre de Communes traité(s) pour le Département : 42 soit 100% de la catégorie démographique du département
Nombre de Communes traité(s) pour la Région: 89 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 939 soit 100% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n°1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
		Commune	Département	Région
FONCTIONNEMENT				
Total des produits de fonctionnement = A	3 823 820	956	1 042	1 148
Produits de fonctionnement CAF	3 737 071	934	1 029	1 123
dont : Impôts locaux	1 899 111	475	426	497
Fiscalité reversée par les GFP	505 591	126	150	159
Autres impôts et taxes	175 504	44	65	74
Dotation globale de fonctionnement	508 467	127	186	176
Autres dotations et participations	228 926	57	107	105
dont : FCTVA	5 510	1	2	2
Produits des services et du domaine	348 958	87	61	73
Total des charges de fonctionnement = B	3 404 605	851	930	1 041
Charges de fonctionnement CAF	3 229 972	807	877	964
dont : Charges de personnel (montant net)	1 931 555	483	470	529
Achat et charges externes (montants nets)	921 443	230	278	297
Charges financières	43 128	11	13	16
Subventions versées	44 075	11	42	54
Contingents	160 610	40	33	23
Résultat comptable = A - B = R	419 215	105	112	107
Capacité d'autofinancement brute = CAF	507 099	127	152	158
				National
				1 201
				1 166
				520
				145
				91
				156
				102
				2
				93
				1 052
				952
				507
				294
				17
				53
				29
				149
				214

INVESTISSEMENT						
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	1 974 265	493	310	411	468	
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	420 094	105	70	87	131	
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	1 000 000	250	54	62	62	
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	0	1	
Subventions reçues	278 665	70	92	93	92	
FACTVA	16 242	4	33	36	43	
Autres fonds globalisés d'investissement	84 630	21	7	18	22	
dont : Taxe d'aménagement	84 630	21	7	17	21	
Amortissements	89 633	22	41	52	67	
Provisions	0	0	0	0	0	
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	2 670 980	668	313	417	489	
dont : Dépenses d'équipement	2 468 832	617	252	311	387	
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	127 899	32	55	61	74	
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	32 500	8	1	1	2	
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	
Charges à répartir	0	0	0	0	0	
Immobilisations affectées	0	0	0	4	0	
Besoin de financement résiduel = D - C	696 715	174	3	6	21	
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	
Besoin de financement de la section d'investissement	696 715	174	3	6	20	
Résultat d'ensemble	-277 500	-69	109	101	128	
DETTE						
Encours total de la dette au 31 décembre	2 743 852	666	536	596	710	
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1 772 585	443	526	587	699	
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	1 772 585	443	526	587	698	
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	160 597	40	69	77	91	
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0	
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	418 689	105	418	446	460	

Fiche n°2 : Les ratios de structure

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique		
		Commune	Département	Région
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT				
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	547 644	137	165	173
Résultat comptable = A - B = R	419 215	105	112	107
Produits de fonctionnement CAF	3 737 071	934	1 029	1 123
Charges de fonctionnement CAF	3 229 972	807	877	964
Capacité d'autofinancement brute = CAF	507 099	127	152	158
Produits de cessions d'immobilisations	45 000	11	9	19
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	379 200	95	97	97
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	379 200	95	97	97

	Catégorie démographique		
	Commune	Département	Région
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF			
Impôts locaux	50,82 %	41,42 %	44,23 %
Dotations et participations reçues	19,73 %	28,48 %	25,07 %
dont Dotation Globale de Fonctionnement	13,61 %	18,11 %	15,71 %
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF			
dont: Achats et charges externes (montant net)	28,53 %	31,68 %	30,84 %
Charges de personnel (montant net)	59,80 %	53,55 %	54,90 %
Charges financières	1,34 %	1,52 %	1,62 %
Contingents	4,97 %	3,72 %	2,37 %
Subventions versées	1,36 %	4,80 %	5,60 %
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT			
Autofinancement net (1)	15,36 %	38,53 %	31,26 %
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	40,51 %	21,33 %	19,85 %
Subventions reçues	11,29 %	36,76 %	29,91 %
FCTVA	0,66 %	12,96 %	11,71 %
AUTRES RATIOS			
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	3,50	3,45	3,71
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21 / CAF	3,50	3,45	3,71
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1) / EBF	29,32 %	41,59 %	44,26 %

Fiche n°3 : Les ratios de fiscalité

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES					
Population légale		4 001			
Nombre de foyers fiscaux		2 171			
Part des foyers non imposables		47,4 %	59,2 %	57,7 %	53,1 %
Revenu fiscal moyen par foyer		32 264	25 617	26 702	29 779
DONNÉES ÉCONOMIQUES		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements		1 669			
-> dont part de résidences secondaires		1,4 %	5,3 %	10,7 %	13,8 %
-> dont logements vacants		0	19	22	19
Valeur locative nette des résidences secondaires		125 542			
Bases communales imposées en foncier bâti		2 822 334			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire		81,3 %	67,2 %	71,1 %	73,3 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social		0,3 %	4,9 %	4,4 %	2,4 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948		0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)		1,3 %	0,3 %	0,4 %	0,4 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial		10,2 %	16,2 %	15,3 %	16,2 %
-> dont % établissements industriels et assimilés		6,9 %	11,4 %	8,8 %	7,7 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises		167	163	181	251
-> dont au profit de la commune		0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)		167	163	181	251
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises		210	172	183	250
-> dont au profit de la commune		0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)		210	172	183	250

II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE						
Bases nettes ("MÉNAGES") TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en € par habitant					
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale	
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	125 542	31	55	208	254	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2 822 334	705	806	990	1 324	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	42 549	11	19	18	29	
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0	
Bases en € par habitant						
Bases nettes de cotisation foncière des entreprises imposées sur le territoire de la commune	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale	
-> bases de la commune	0	0	0	0	0	
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0	
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPE)	423 354	106	238	269	379	
Bases en € par habitant						
Bases de taxe d'enlèvement des ordures ménagères imposées sur le territoire de la commune	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale	
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	0	2
-> imposées au profit de l'EPIC compétent	2 783 068	696	725	854	1 038	
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration			
	Non voté	Non voté	0			
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition			
	Non voté	Non voté	0			
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	Montant des bases exonérées sur délibération					
	0					
Taxe foncière sur les propriétés bâties	Montant des bases exonérées sur délibération	Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération				
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0	14 290				
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0					
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0					
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0					
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0					

III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE		Taux d'imposition en %			
LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)		37,51 %	33,42 %	30,66 %	24,00 %
-> dont taux voté par la commune		25,42 %	21,74 %	18,17 %	14,80 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont		12,09 %	12,92 %	13,15 %	9,57 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)		52,63 %	46,99 %	48,84 %	41,32 %
-> dont taux voté par la commune		49,26 %	44,44 %	45,38 %	38,06 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)		0,00 %	1,34 %	2,85 %	2,40 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont		3,37 %	4,01 %	3,78 %	3,53 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)		94,62 %	72,07 %	67,54 %	58,09 %
-> dont taux voté par la commune		90,50 %	62,29 %	57,58 %	50,13 %
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)		0,00 %	5,17 %	7,12 %	6,75 %
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont		4,12 %	6,81 %	7,52 %	7,59 %
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties		47,35 %	47,34 %	49,77 %	36,92 %
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP		47,35 %	47,34 %	49,77 %	36,92 %
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPPE)		26,74 %	31,51 %	29,05 %	26,83 %
-> dont taux CFE voté par la commune		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA) (dont		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU) (dont taux		26,74 %	31,51 %	29,05 %	26,83 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ) (dont taux		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE) (dont taux		0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères					
-> taux moyen de la commune sur son territoire		0,00 %	0,00 %	0,00 %	10,83 %
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune		17,50 %	15,12 %	12,49 %	10,80 %

IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE					
PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (THLV, THRS, GEMAPI, GEMAPILV)	47 127	12	22	68	64
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	31 937	8	12	38	37
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	2	3	2
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	0	0	1
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	0	0	0	0	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	14 460	4	7	26	23
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	730	0	1	2	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	1 472 922	368	379	483	547
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	1 379 281	345	358	449	504
> Effet du coefficient correcteur : reversement (+) / prélèvement (-)	412 850	103	35	-14	-42
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	5	6	3
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	80 921	20	12	22	35
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	12 720	3	4	6	5
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	40 188	10	14	12	17
-> dont produits FNB au profit de la commune	38 502	10	12	11	15
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	1	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	1 204	0	1	1	2
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	482	0	0	0	0
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	8 810	2	1	2	2
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	8 810	2	1	2	2
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	113 256	28	75	78	102
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	111 147	28	74	77	100
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPPE)	2 109	1	1	1	1
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	487 037	122	110	107	112

V - LES AUTRES PRODUITS : IMPOTS DE REPARTITION ET FRACTION DE TVA SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE					
PRODUITS DES IMPÔTS DE RÉPARTITION	Produits en € par habitant				
	Produits en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)	14 610	4	16	13	12
-> dont produits des IFER au bénéfice de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits des IFER au bénéfice du GFP	14 610	4	16	13	12
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	26 737	7	9	16	17
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP	26 737	7	9	16	17
FRACTIONS DE TVA					
Fraction de TVA compensatoire TH résidences principales (seulement pour la	0	0	0	0	0
-> dont Fraction de TVA N au profit de la commune (seulement pour la Ville de	0	0	0	0	0
-> dont Solde de la Fraction de TVA N-1 au profit de la commune (seulement pour	0	0	0	0	0
Fraction de TVA compensatoire CVAE					
Fraction de TVA N au profit de la commune	0	0	0	0	0

VI - LES MECANISMES DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES CONSECUTIFS A LA SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE					
DCRTP ET FNGIR	Produits en € par habitant				
	Produits en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
DCRTP	0	0	2	4	5
FNGIR					
Versement	6 122	2	6	10	11
Prélèvement	0	0	0	1	9

VII - LES ALLOCATIONS COMPENSATRICES AU PROFIT DE LA COMMUNE					
TAXE D'HABITATION & TAXES FONCIÈRES	Produits en € par habitant				
	Produits en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	0	0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés bâties	93 127	23	40	38	37
-> dont allocation FB abattement 50% VL des établissements industriels (modèle U)	90 500	23	38	37	36
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2 169	1	1	1	2

TAXE PROFESSIONNELLE & COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	Produits en € par habitant				
	Produits en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Compensation part salaires - TP	0	0	0	0	0
Autres allocations compensatrices - CFE	0	0	0	0	0
-> dont allocation CFE abattement 50% \L des établissements industriels (modèle U)	0	0	0	0	0

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées